

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICH I) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Installations classées pour la protection de l'environnement - SARL MONNOYEUR RECYCLAGE DEMOLITION - Demande d'enregistrement de l'exploitation d'un centre de véhicules hors d'usage et demande d'agrément pour exercer cette activité sur son site rue de l'Ingénieur Bertin à Longvic - Avis du Conseil Municipal

Monsieur Château, au nom de la commission de l'espace public, la vie urbaine, la tranquillité publique et l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La SARL MONNOYEUR RECYCLAGE DEMOLITION dont le siège social est situé 14 B rue de Longvic à DIJON, exerce actuellement une activité de récupération et stockage de fers et métaux sur son site rue de l'Ingénieur Bertin à LONGVIC.

Cette société souhaite étendre son activité et inclure le démantèlement de véhicules hors d'usage.

L'activité projetée est soumise au régime d'enregistrement au titre de la rubrique 2712 : installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, la surface étant supérieure ou égale à 100 m² et inférieure à 30 000 m² (surface projetée dédiée : 420 m²)

Elle est également soumise au régime de déclaration au titre de la rubrique 2713 : installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant supérieure ou égale à 100 m² et inférieure à 1 000 m² (surface projetée dédiée : 280 m²).

Cette demande est établie en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement en vue d'obtenir l'enregistrement prévu par l'article L. 512-7 du code de l'Environnement.

En application de la législation susvisée et des dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2015, cette demande a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois qui s'est déroulée à la mairie de Longvic, du mercredi 11 février 2015 au vendredi 13 mars 2015 inclus.

Comprise dans le périmètre à l'intérieur duquel une publicité doit être donnée à cette procédure, la Ville de Dijon en a assuré les formalités.

Conformément à l'article R. 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette sollicitation.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir donner un avis favorable à la demande d'enregistrement et d'agrément présentée par la SARL MONNOYEUR RECYCLAGE DEMOLITION.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ